Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Mars 1899. No. 15.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne...... 10 cts
Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

LE PAPE ET LE DESARMEMENT

Le Tsar a invité officiellement le Souverain-Pontife à la conférence de la paix.

Mgr Touchet a écrit à ce sujet la lettre suivante :

Soliers, par-Bourguebas
(Calvados).

Cher monsieur,

Lors de mon voyage de novembre dernier, le Saint-Père a daigné me dire que le Tsar l'avait invité à la conférence du désarmement.

Et sur mon observation que sa place y était naturellement marquée :

"Sans doute, me répondit-il, n'ai-je pas moi-même signalé au monde le grand mal de la guerre et ne suis-je pas le représentant de Celui qui fut appelé le "Prince de la Paix : "Princeps pacis ?"

Je vois encore le beau sourire par lequel l'illustre et saint vieillard souligna ces derniers mots.

Croyez, etc.,

STANISLAS,
Evêque d'Orléans.

La cause est donc entendue, et il faut que les hommes politiques qui s'obstinent à ne pas reconnaître au Pape la qualité de "souverain" en prennent leur parti. Le Pape n'a plus, en fait, de domaine temporel, cela est vrai ; aussi n'est-il pas un souverain comme les autres. Mais il est, incontestablement, un souverain au-dessus des autres.

Le jeune empereur de Russie l'a admirablement compris, et les chefs d'Etat qui entretiennent un ambassadeur près le Saint-Siège, et qui reconnaissent au nonce accrédité auprès d'eux par le Saint-Siège la dignité de "doyen du corps diplomatique," quelque soit l'âge de ce nonce et quelque récente que soit son entrée dans la diplomatie, le reconnaissent également.

HOMMAGE OFFICIEL A JESUS-CHRIST

Par la Republique de Colombie

Le congrès colombien a décrété l'érection d'un monument à Jésus-Christ, dans les termes suivants :

"Art. 1—La République de Colombie à la fin du siècle dans lequel commença sa vie de nation libre et souveraine, accomplit le devoir de reconnaître d'une manière catégorique l'autorité divine sociale de Jésus-Christ, et de le remercier de tous les bénéfices qu'elle a reçus de lui ; elle le fait par la présente loi.

"Art. 2.—Comme témoignage de cette reconnaissance, comme symbole de la gratitude nationale et pour perpétuer la mémoire de cet acte du Congrès, par lequel se manifeste le sentiment le plus fort et le plus profond des peuples de Colombie, il sera élevé un monument, qui, après accord pris avec l'autorité ecclésiastique, sera érigé dans l'église cathédrale de Bogota.

"Art. 3.—Une copie de la présente loi sera présentée à Son Em. le délégué apostolique et une autre sera envoyée à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, par l'entremise de M. le ministre de la République près le Vatican, comme gage d'adhésion des Colombiens au vicaire du Christ."

Cette copie a été, en effet, présentée à Léon XIII par M. Vélez, ministre de Colombie auprès du Vatican.

JULES VERNE

J'ai eu l'idée d'aller rendre visite à M. Jules Verne. J'avais une grande curiosité d'interroger cet auteur, dont les inventions surprenantes ont charmé plusieurs millions de lecteurs. On m'avait assuré qu'il ne quittait plus la ville d'Amiens, où sa résidence est établie.

Mon coup de cloche a troublé la solitude de la rue Charles-Dubois. L'huis s'entrebâille et je me trouve au milieu d'une cour sablée. Quelqu'un se hâte et descend les marches du perron. C'est lui...

M. Jules Verne est septuagénaire, étant né au printemps 1828 ; il porte avec verdeur le poids de l'âge.

Il m'introduit dans le salon, où Mme Jules Verne vient nous rejoindre, me fait avec grâce les honneurs de sa maison, et me guide vers une petite pièce où la table du déjeuner est dressée.

—Notre salle à manger est trop vaste ; nous prenons ici nos repas en tête à tête. Nous avons ajouté votre couvert.

M. Verne se nourrit d'œufs et d'herbage, tout comme s'il était végétarien. Mme Verne a un appétit d'oiseau. Mes hôtes m'entretiennent du présent et du passé, des souvenirs déjà lointains de Paris.

Leur existence s'écoule sans ennui, sans fièvre. Voilà bientôt un demi-siècle que dure cette quiétude. Et ils espèrent qu'aucun accident ne la viendra troubler.

Deux heures à peine séparent Amiens de Paris, et ils n'éprouvent pas le désir de monter en wagon pour contempler le sommet de la tour d'Eiffel.

—A quoi bon ! s'écrie en riant M. Jules Verne. L'air que l'on respire ici est salubre, il apaise les nerfs et fortifie le cerveau... Et puis, si vous saviez comme je suis peu ambitieux !

J'observe M. Jules Verne, pendant qu'il s'exprime ainsi. Je suis frappé de l'extrême douceur répandue sur ses traits. Elle va presque jusqu'à la timidité. Cet homme, qui imagina tant d'aventures extraordinaires, ne ressemble point à ses héros, ni au capitaine Hatteras, qui découvrit le pôle, ni à Michel Ardent, qui voyagea dans la lune, ni au capitaine Nemo, qui parcourut le fond des mers, ni à Hector Servadac, ni au rapide Philéas Fogg.

Il a des yeux bleus, très tendres, une voix discrète, des gestes attentifs et menus, l'allure d'un ingénieur distingué, qui n'est pas sorti de son cabinet, ou d'un dignitaire de l'administration des finances

Un des débuts de M. Jules Verne fut une collaboration avec Dumas fils Ils écrivirent un acte intitulé les *Pailles rompues*, qui fut représenté, par les soins de Dumas père, au Théâtre-Historique et reçut un accueil fort honorable.

Plus tard, il s'essaya dans de brèves nouvelles, imitées d'Edgar Poë, qu'imprimait bénévolement le *Musée des familles*.

L'une d'elles, un *Drame dans les airs* fut remarquée. Il y était question d'un fou embarqué par erreur dans la nacelle d'un aérostat, et qui cherchait à tuer son compagnon. Voyant que les ballons lui réussissaient, il écrivit son premier roman *Cinq semaines en ballon*, qui obtint une vogue retentissante.

Jules Verne en fut grisé ; il concevait de vastes entreprises, il aspirait aux triomphes de Balzac et méditait de secouer jusqu'en ses fondements la société moderne, par l'audace et la crudité de ses peintures.

Son éditeur, M. Hetzel, le père, intervint et lui tint un discours rempli de sagesse :

—Mon enfant, lui dit-il, croyez-en mon expérience. N'éparpillez pas vos forces. Vous venez, sinon de fonder un genre, tout au moins de renouveler, d'une façon piquante, un genre qui paraissait épuisé. Labourez ce sillon que le hasard ou votre génie naturel vous a fait découvrir. Vous y ramasserez beaucoup d'argent et de gloire, à condition de ne pas vous égarer dans des chemins de traverse. Voilà qui est convenu. Vous ne donnez, à dater d'aujourd'hui, deux romans par an. Nous signerons demain.

M. Jules Verne signa le traité, et il n'a pas cessé d'en observer les clauses. Sa production est aussi régulière que celle des pommiers de son pays ; elle est seulement plus abondante, puisqu'elle fournit au printemps et à l'automne double récolte. Nul accident ne l'a suspendue.

Le *Sphinx des glaces* est le soixante-sixième volume de M. Jules Verne.

Comme je complimente le romancier sur son activité, il me répond avec bonhomie :

—Vous n'avez pas à me louer. Le travail est pour moi la source du seul bonheur véritable. Dès que j'ai achevé un de mes livres, je suis malheureux, je ne recouvre le repos que lorsque j'ai entamé le suivant. L'oisiveté m'est un supplice.

Où puise-t-il ses sujets et par quels procédés les met-il en œuvre ? M. Jules Verne n'hésite pas à assouvir, sur ce point, ma curiosité. Il y apporte même un soupçon de coquetterie ; et cette remarque, qui lui échappe, semble répondre à une critique qu'on n'a pas dû manquer de lui faire (on l'adresse à tous les grands producteurs.)

—Ne pensez pas au moins que mes ouvrages soient improvisés. Ils me coûtent un effort considérable. Je les recopie et les remanie plusieurs fois avant de les livrer à l'imprimeur.

Il me montre son manuscrit en cours d'exécution, c'est un premier brouillon que l'auteur repasse à l'encre, en le modifiant, dans certains de ses développements.

Mais il n'accomplit cette besogne qu'après avoir arrêté son scénario et trouvé son dénouement qui est l'affaire importante. Il faut pour qu'un roman plaise, que le dénouement soit, tout ensemble, optimiste et ingénieux et que le jeune lecteur ne l'ait pas trop aisément pressenti.

Il lui suffit d'un fait divers, d'un télégramme, d'un écho pour lui suggérer des combinaisons. C'est d'une annonce de l'agence Cook qu'il tira la matière du *Tour du monde en* 80 *Jours*.

Son plan arrêté, il se documente, il se procure tous les livres relatifs au coin de la terre où le drame va s'engager, il se pénètre de la Géographie d'Elisée Reclus. C'est la phase pénible de la gestation. Le reste n'est plus qu'un jeu.

Quand je suivais naguère cet illustre auteur dans ses vagabondages autour du soleil et des planètes, ou au centre de la terre, ou dans les champs sous-marins de l'Atlantique, parmi les algues et les poissons monstrueux, je me le représentais sous toutes les apparences d'un géant doué d'une vigueur et d'une agilité surhumaines. Ce conquistador est un buveur de lait, un rêveur délicat, un philosophe amène, un parfait conseiller municipal.

Et l'on prétend que les écrivains se reflètent dans leurs livres !

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Quebec

Le capitaine Bernier a donné une conférence très intéressante sur le Pôle Nord, dans la salle du comité des bills privés de l'Assemblée législative. Près de 400 personnes assistaient à cette conférence, et toutes ont accueilli avec satisfaction les données exposées par le capitaine pour arriver au Pôle Nord.

Le capitaine Bernier est convaincu qu'il va mener son entreprise à bonne fin et planter le pavillon canadien sur le Pôle Nord.

La Province de Québec a vivement manifesté ses sympathies à la France à l'occasion de la mort de M. Faure :

Québec, 17 février 1899.

A. M. le consul de France,
Montréal.

L'Assemblée législative, par un vote unanime, proposé par moi et appuyé par le chef de l'opposition, s'est ajournée aujourd'hui, par respect pour la mémoire du Président de la République française. J'ai aussitôt fait part au président du Sénat français et à Mme Faure. Je me fais un devoir de vous en informer officiellement.

F. G. MARCHAND,
Premier-ministre.

Réponse du consul de France :

Montréal, 17.

Très touché de votre communication. Je vous remercie et je remercie l'Assemblée législative de Québec pour ce précieux témoignage de sympathie.

KLECHKOWSKY.

Québec, 17 février 1899.

Mme Félix Faure.
Palais de l'Elysée, Paris.

L'Assemblée législative de la province de Québec me charge de vous offrir ses condoléances à l'occasion du deuil qui vous frappe.

F. G. MARCHAND,
Premier-ministre
de la Province de Québec.

Québec, 17 février 1899.

Monsieur le président du Sénat,
Paris, France.

L'Assemblée législative de la province de Québec s'est ajournée aujourd'hui par respect pour la mémoire de M. Félix Faure, et me charge d'offrir à la France ses condoléances à l'occasion du deuil qui la frappe.

F. G. MARCHAND,
Premier ministre
de la Province de Québec.

Lotbiniere

La variole a fait son apparition à Sainte-Agathe, dans le comté de Lotbinière, à 45 milles au-dessus de Québec.

Sherbrooke

Mme Augustine Croteau, âgée de 80 ans, s'est endormie, mardi, de la semaine dernière, à midi, et quoiqu'on ait tenté pour la réveiller, elle dort encore. Son sommeil semblait d'ailleurs naturel mais elle est morte au bout de quelques jours.

L'Assomption

L'Assomption,—Vendredi dernier, vers 5 heures a. m., le feu s'est déclaré dans la fonderie de M. Télesphore Bédard. Les pompes à bras appelées sur les lieux du sinistre, fonctionnèrent à merveille, mais l'eau, malheureusement fit défaut. L'on s'est aperçu que le système d'aqueduc actuel était défectueux. M. Bédard avait acheté, avant le jour de l'An, une forge qu'il avait depuis convertie en fonderie. La destruction de cette usine sera vivement ressentie par la population.

Le bazar de la Providence s'est terminé jeudi dernier. Il a rapporté un bénéfice de plus de $1,000. Deux prix supplémentaires ont été alloués aux deux jeunes filles qui ont travaillé le plus au succès du bazar. L'un a été donné à Melle Anne Lemire, et l'autre à Melle Blanche Laforture.

Charlemagne,—Jeudi, à 9 heures avait lieu à l'église paroissiale, les fenurailles de M. Edmond Bonenfant, hôtelier, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui s'étaient rendus pour accorder au défunt un dernier tribut de reconnaissance et à la famille éplorée leurs plus sincères condoléances.

Mardi soir, à l'occasion du mariage du docteur J. R. Picard avec Mlle Robéa Gadoury, de Lanoraie, les amis du docteur se réunissaient chez M. Joseph Payette pour y passer la veillée. Il y eut bal et danse. Les meilleurs souhaits furent présentés à l'heureux couple qui les acceptèrent avec reconnaissance.

Richelieu

St-Ours,—Un pénible accident vient de se produire ici, dans les circonstances suivantes :

Une fillette de quatre ans, enfant de M. Louis Gussourne, cultivateur de cette paroisse, était à jouer dans la cuisine, quand tout à coup, perdant l'équilibre, elle tomba dans une cuve remplie d'eau bouillante, et se brûla horriblement.

Malgré les soins les plus empressés, et en dépit des efforts que l'on fit pour la sauver, la pauvre petite expirait le lendemain, en proie aux plus atroces souffrances.

Montreal

A l'église, Notre-Dame, il y a quelques jours le curé de la paroisse, M. l'abbé Troie, a fait le sermon. Le prédicateur a parlé de l'origine divine de la confession, et a refuté incidement les sophismes conteuus dans le testament de M. Chiniquy, sur cette institution. M. Troie a démontré la quasi-universalité de la confession qui est retenue même dans les églises schismatiques grecques. Luther lui-même, dit le prédicateur, a fortement lutté pour retenir l'institution de la confession dans le protestantisme.

Actuellement, il se fait un grand mouvement dans l'église anglicane et dans les confessions dissidentes protestantes pour le rétablissement de la confession.

—Au restaurant :

On apporte le potage sur lequel flottent quelques cheveux.

L'amphitryon, appelant le garçon d'une voix tonnante :

—Mon ami, vous direz à la cuisine qu'on nous serve dorénavant les cheveux à part ; en prendra qui voudra !

Le Manitoba.

Mercredi, 1er Mars 1899

Le Parlement Fédéral est convoqué pour le 16 mars.

UN ACCES DE FIEVRE BILIEUSE DANS GROS JEAN

Nous recevons d'un estimable et nouveau collaborateur la commmunication suivante, pour laquelle nous le remercions. Nous espérons qu'il nous favorisera encore de ses productions littéraires. Notre journal s'estime heureux de toutes nouvelles sympathies, mais surtout de celles qui s'expriment sous forme de collaboration active en tous genres :

Gros Jean faisait, il y a quelque temps, des remontrances à son évêque. Le voici qui vient de se répandre en invectives contre Dom Benoît. Pourquoi? Parce que Dom Benoît a écrit cette phrase :

“ *Un libéral est opposé comme systématiquement à la liberté de l'Eglise.*”

Cette assertion est, selon Gros Jean, une “détestable manœuvre ;” “ C'est, dit-il, la thèse soutenue pendant quarante ans contre le parti libéral par les apôtres conservateurs de la Province de Québec.” C'est, ajoute-t-il, “une accusation mensongère” imaginée “pour permettre au clergé de se mêler de politique au nom de la religion.” L'auteur de la proposition est gratifié par Gros Jean des plus aimables épithètes : “bouillant curé de Notre-Dame de Lourdes,” “autoritaire chanoine,” “franc-comtois dans les veines duquel coule encore le sang espagnol des Inquisiteurs,” “rhéteur habile” que “les scrupules n'étouffent pas,” qui “a recours aux exagérations les plus outrées pour noircir à souhait ceux qu'il combat,” qui “avec une mauvaise foi évidente englobe sous l'épithète de libérales toutes les exagérations radicales, socialistes et autres.”

Gros Jean se fâche si fort parceque Dom Benoît, en accusant le libéral d'être comme systématiquement opposé à la liberté de de l'Eglige, est injuste envers *le parti libéral* et le *gouvernement libéral* du Canada. Et en effet, dit-il, “le chef libéral, Sir Wilfrid Laurier, a sollicité l'opinion du Souverain-Pontife, non comme chef d'Etat, mais comme catholique, fils soumis de l'Eglise ;” “grâce aux efforts du parti libéral, les catholiques français ont pu enfin rentrer dans la plupart de leurs droits.”

Gros Jean conclut que le libéral est le chrétien qui a le plus pur esprit de l'Eglise et que le libéralisme est la fine fleur de l'Evangile : “Libérale! s'écrie-t-il avec enthousiasme, l'Eglise l'est par principe depuis sa naissance.........Le libéralisme! Mais Jésus l'enseigna aux hommes lorsqu'il apprit à aimer la vérité, la justice par dessus toutes choses......Qu'est-ce donc que le libéralisme, sinon l'amour de la justice, la soif de la vérité, l'affirmation de la conscience, l'exercice du libre arbitre, l'amour et le respect du prochain ?”

Toute l'argumentation de Gros Jean, si nous la comprenons bien, peut se résumer dans ce syllogisme : “Dom Benoît dit que le libéral est opposé comme systématiquement à la liberté de l'Eglise. Or le parti libéral, qui est au pouvoir, respecte et défend la liberté de l'Eglise. Donc Dom Benoît est un rhéteur, le fils d'un inquisiteur, etc.”

Nous croyons qu'il n'est guère digne pour un religieux et un écrivain comme l'auteur de la *Cité anti-chrétienne au XIXième* de descendre dans l'arène pour se battre avec Gros Jean. Cependant si personne ne répond à Gros Jean, Gros Jean va se décerner un brevet de capacité qu'il ne mérite pas.

Gros Jean, écoutez-donc les deux petites observations que j'ai à vous soumettre.

J'ai lu les articles publiés par Dom Benoît dans le *Mouvement Catholique*, sur le *libéralisme contemporain*. J'y ai lu dans le 2ième article, si je me rappelle bien, la phrase qui vous a courroucé si fort. Mais si vous vous étiez donné la peine de comprendre la pensée de l'auteur, vous auriez distingué, comme moi, deux sortes de libéralisme, un libéralisme concernant la religion ou *d'ordre religieux* et un libéralisme concernant l'ordre purement temporel ou *d'ordre politique*. Dom Benoît parlera peut-être dans la suite de ce dernier ; mais jusqu'ici, dans les articles parus, il n'a traité que du *libéralisme en religion*, C'est à ce libéralisme qu'il assigne comme caractère principal *une opposition systématique à la liberté et à l'autorité de l'Eglise*,

Nous ne voyons donc pas pourquoi vous reprochez-si fort à l'écrivain catholique d'attaquer le *parti libéral* et le *gouvernement libéral* du Canada. Cher ami, ne l'accusez pas de médire de votre parti et de vos chefs, il n'en a pas médi, puisqu'il n'en a pas parlé.

Dom Benoît, dans un entretien récent, me disait que, comme beaucoup d'autres catholiques, il attendait les événements pour juger M. Laurier et son parti. Léon XIII, en effet, dont “Sir Wilfrid Laurier a sollicité l'opinion en fils soumis ”—ce sont les paroles de Gros Jean, a répondu que le Règlement de 1896 était “*imparfait, incomplet, insuffisant.*” M. Laurier va-t-il *parfaire, compléter* et *rendre suffisant* ce qu'il a commencé ?

Le “bouillant curé de Notre-Dame de Lourdes” a plus de patience que ne le croit Gros Jean. Comme la plupart des prêtres de cet archidiocèse, il sait que M. Laurier est gêné dans ses bonnes dispositions par la *queue*, malheureusement *fort grosse*, de son parti ; il ne jugera l'homme d'Etat que lorsque celui-ci aura réglé effectiment ou refusé de régler la question scolaire, “à la satisfaction des partis intéressés.”

Que les écrivains de *l'Echo du Manitoba* se joignent donc à l'archevêque de Saint-Boniface et aux catholiques de cette province, et insistent auprès de leurs amis, les gouvernants actuels, pour demander l'entière réparation de l'injustice commise en 1890 par les libéraux du Manitoba. Ils serviront mieux la cause de M. Laurier et de son gouvernement en l'encourageant dans la voie de la justice et de la vraie liberté qu'en se fâchant contre un homme qui n'attaque pas le gouvernement de leur choix. Voilà ma première observation.

Voici la seconde.

Gros Jean n'a jamais passé pour avoir beaucoup d'esprit; cependant je ne le croyais pas capable de dire que “Jésus enseigna le libéralisme aux hommes.”

En effet, si le qualificatif de *libéral* se prend encore dans un bon sens, le nom de *libéralisme* ne se prend plus guère qu'en mauvaise part. Sans doute on aurait pu appeler chat un chien et chien un chat ; mais puisqu'on est convenu d'appeler chat un chat et chien un chien, je ne vois pas pourquoi Gros Jean ne se conforme pas à ce langage. Le monde entier, non-seulement les catholiques, mais leurs adversaires désignent sous le nom de libéralisme *un ensemble de doctrines et de systèmes contraires à l'Evangile et condamnés par l'Eglise* : comment Gros Jean peut-il dire que “Jésus enseigna le libéralisme aux hommes,” que “c'est une fleur terrestre qui a germé dans le terrain céleste,” que “c'est le corollaire naturel de l'enseignement divin ?” Comment peut-il écrire cette phrase : “Qu'est-ce donc que le libéralisme, le vrai libéralisme, sinon l'amour de la justice, la soif de la vérité, l'amour et le respect du prochain ?”

La 80ième proposition condamnée du *Syllabus* est ainsi conçue : “Le *Saint-Siège peut et doit se réconcilier avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne*.” Donc tout catholique doit professer que le Saint-Siège ne peut ni ne doit se réconcilier avec le *libéralisme*, pas plus qu'avec le progrès de Cavour et la lutte *civilisatrice* de Bismark. Comment Gros Jean, qui adore Jésus-Christ et vénère l'Evangile, qui se déclare si fort attaché à l'Eglise, à Léon XIII, à tous les enseignements de l'Eglise et de Léon XIII, comment Gros Jean peut-il bien présenter le Sauveur du monde comme un prédicateur du libéralisme, et dire que le libéralisme c'est l'amour de la vérité et de la justice ? Je sais que dans certaines loges maçonniques on donne Jésus-Christ comme le fondateur de la franc-maçonnerie et qu'on y désigne sous le nom de vérité la *négation* de l'Evangile et de *justice* l'extermination de l'Eglise : mais nous ferions une grande injure à Gros Jean si nous le soupçonnions d'user du langage des sectaires.

Nous aurions beaucoup d'observations de détail à faire sur l'article de Gros Jean. Nous nous en abstenons. Cependant il en est une qu'il voudra bien nous permettre encore.

Il appelle Dom Benoit un “franc-comtois dans les veines duquel coule le sang espagnol dos Inquisiteurs.” Gros Jean sait que la Franche-Comté a été soumise à l'Espagne pendant un peu plus d'un siècle, qu'en Espagne existait cette fameuse inquisition dont le seul souvenir le fait encore frémir. De ces deux faits il tire cette conclusion : “Les ancêtres de Dom Benoit ont été espagnols : le sang des inquisiteurs est dans ses veines : voilà pourquoi il a écrit cette malheureuse phrase contre le libéralisme.”

Rassurez-vous, Gros Jean. Sans me piquer d'être aussi instruit que vous dans l'histoire de France, je sais que la *Franche-Comté*, sous le gouvernement espagnol, est demeurée *franche*, franche de toutes les institutions étrangères, gardant ses us et coutumes traditionels; elle était tellement la Franche-Comté, même sous le haut gouvernement des rois d'Espagne, que les Comtois, après la réunion de leur province à la France en 1674, pleurèrent pendant cent ans leurs anciennes libertés et se faisaient enterrer, en signe de deuil, le visage tourné contre terre. L'inquisition espagnole n'a jamais existé en Franche-Comté. N'ayez donc pas peur, Gros Jean : les francs-comtois immigrés en Amérique ne sont ni inquisiteurs, ni fils d'inquisiteurs.

PETIT JEAN.

A LA “VERITE.”

Cette réplique à la *Vérité* devient fastidieuse, nous en convenons. Mais, provoqués inutilement, accusés injustement, nous devons accomplir notre tâche, tout en laissant de côté beaucoup de choses qui demanderaient d'être redressées.

***

Notre confrère continue d'exploiter la grève de 1896. Il a droit, dit-il, de soupçonner Sir Charles Tupper d'y avoir mis la main à cause du bénéfice qu'il en a retiré en devenant premier ministre.

L'on pourrait d'abord se demander si la *Vérité* n'a pas voulu faire ici de l'ironie.

Abandonner, à l'âge de 75 ans, un poste très rémunérateur, élevé, le mettant en contact avec les sommités officielles et sociales du vieux monde, pour endosser de nouveau le harnais politique au Canada, avec tous les risques de la carrière, dans un moment de crise, et jouer le repos de ses vieux jours à pareille loterie, cela ne nous paraît pas d'un grand profit.

Mais passons. Tenons-nous en à l'apparente gravité de l'argumentation du confrère, qui cite du latin : “*Reus est cui crimen prodest*,” dit-il ; “celui est coupable à qui le crime profite.”

Et sa pensée se concrète ainsi : “*Le Manitoba* fait du zèle intempestif et se montre journal de parti en *défendant* Sir Charles Tupper *contre nous* sur ce point.”

Défendre quelqu'un contre la *Vérité*, quelle dépravation ! ! !

Mais, en somme, qu'avons-nous dit ?

Si peu, que beaucoup trouveront que c'est trop peu. Citons :

“Pourquoi soupçonner le mal quand on peut, avec autant de vraisemblance, soupçonner le bien ?

“Le retour de Sir Charles Tupper au Canada juste au moment où la grève éclatait est une coïncidence, fâcheuse peut-être, mais une coïncidence contre laquelle nous avons ses protestations. Les soupçons auxquels elle peut donner lieu n'ont jamais pris assez de consistance pour servir d'appui aux rigueurs de la *Vérité*. Le justicier qui songe à son rôle et à sa responsabilité, veut autre chose avant de condamner, surtout en matière aussi grave.”

Et c'est tout.

Il faut être très lancé pour trouver dans ces paroles de l'esprit de parti. Nous avons voulu seulement y mettre de l'esprit de justice, en disant que le cas n'était pas suffisamment clair pour justifier tant de rigueur.

A l'encontre des soupçons que peuvent faire naître ces incidents, il y a des paroles, des actes et des circonstances. Il y a :

1o. Les protestations de Sir Charles Tupper ;

2o. Sa lutte en faveur du Bill réparateur ;

3o. L'entrée dans son cabinet des Honorables MM. Angers, Ross, Desjardins et Taillon.

Voilà quatre hommes qui ont tout notre respect et notre confiance, des hommes éclairés et en état de savoir. Nous pouvons penser que ces hommes n'auraient pas voulu faire partie d'un cabinet présidé par un criminel.

En face de cela, le latin de la *Vérité* n'a plus grande valeur.

D'ailleurs, cette maxime, comme tous les brocarts, est dangereuse d'application.

Les circonstances auxquelles la *Vérité* veut l'appliquer sont susceptibles d'une alternative dans leur signification. Si elles peuvent faire naître des soupçons, elles laissent aussi la porte ouverte à une meilleure interprétation. Elles ne conduisent pas *nécessairement* aux conséquences rigoureuses qu'en a tirées la *Vérité*. N'étant pas concluantes, elles ne peuvent plus donner lieu qu'à des conjectures. Or, il n'est jamais permis de condamner sur des conjectures, surtout sous l'empire de la loi chrétienne.

Si après cela, la *Vérité* veut continuer à cultiver ses soupçons, nous la laisserons à son bonheur.

***

Il y a dans l'article auquel nous répondons une foule de passages où, par des adverbes habilement distribués, une inversion de phrases, des adjectifs de couleur vague, notre pensée, dans le résumé qu'en fait la *Vérité*, prend une allure qu'elle n'avait point quand elle est partie d'ici. Et les propositions fausses s'étagent dans ses colonnes comme à merveille. La tentation est grande de tout ramener au point. Mais il faut bien nous restreindre.

Qu'un chef de partie *doit* tout prévoir ; qu'un général *doit* prévoir les embûches de l'ennemi ; qu'un chef d'armée qui conduit ses troupes dans une embuscade est justement tenu responsable de ce manque de prévoyance, voilà autant de propositions émises par la *Vérité*. Elles sont fausses dans le sens absolu que leur donne notre confrère. Tout dépend des circonstances et des intentions.

La *Vérité* le sentait quand elle les écrivait, car elle s'est empressée d'ajouter :

“Du reste, nous maintenons “qu'il était très facile de prévoir “ce qui est arrivé.”

Oui, très facile, surtout . . . . après coup !

D'où elle conclut “qu'il faut “être journaliste de parti pour se “sentir appelé à défendre la con-“duite” de Sir McKenzie Bowell.

Or, voici simplement ce que nous disions, en résumé :

“Si même l'on pouvait prétendre qu'un homme de l'expérience politique de Sir McKenzie Bowell aurait dû flairer un tel obstacle, (l'obstruction) son *imprévoyance* ne saurait être *assimilée* à un acte de *mauvais vouloir*, sa *responsabilité ne saurait être comparée à la faute et à la responsabilité des obstructeurs*. Car, enfin, ce sont eux qui ont fait le coup.”

Voilà bien, en effet, la principale, et pour ainsi dire, l'unique question, posée par nous : non pas la soustraction des uns ou des autres à leur responsabilité propre, mais le degré de responsabilité de chacun.

Sir McKenzie Bowell, imprévoyant, selon la *Vérité*, devrait être jugé avec plus de bienveillance que les organisateurs du coup sous lequel a péri la mesure de vie par laquelle ce même Sir McKenzie Bowell a voulu nous sauver, mesure de justice d'où se dégage une lumière à la lueur de laquelle il faut juger les autres actes.

Pour en arriver à cette conclusion, il n'est pas nécessaire d'être journaliste de parti ; il suffit, encore une fois, d'avoir de l'esprit de justice, et du bon sens.

***

La *Vérité* réservait ses grandes indignations pour la fin.

“Mais,” dit-elle, “ce contre lequel (sic) nous protestons fortement, c'est la tentative du *Manitoba* de tenir M. Angers responsable de ce delai fatal. C'est une tentative malhonnête.”

Ce contre quoi nous protestons à notre tour, c'est la tentative de la *Vérité* de fausser notre attitude et notre pensée.

Nous n'avons d'aucune façon cherché à rendre M. Angers responsable de ce délai. Nous n'avons pas dit, ni cherché à faire croire que M. Angers aurait consenti à remettre la législation réparatrice au mois de janvier. Quand la *Vérité* chante que c'est l'attitude que nous avons prise, elle lance une note criarde et fausse. Nous n'avons pas touché ce point. Nous n'avons pas discuté l'opportunité d'une session à l'automne ou au mois de janvier. Nous avons tout simplement dit que M. Angers aurait consenti à ne pas procéder à *cette session* de 1895. Et pour le dire nous nous sommes servis de ses propres expressions. Nous n'avons pas rattaché ce propos à l'idée d'un compromis.

Si nous avions discuté tous ces points, il eût fallu, en effet, citer tout le paragraphe que la *Vérité* nous accuse à tort d'avoir tronqué — tronqué *malhonnêtement*, car, en dehors de la *Vérité*, il n'y a pas de loyauté, c'est entendu. Mais du moment que nous n'entrions pas sur ce terrain, il n'était point utile, encore moins nécessaire, de prolonger notre citation au-delà du terme où nous l'avons coupée. Les éclats de voix poussés à ce sujet par la *Vérité* se perdent donc dans les airs.

Nous avons mis M. Angers en cause uniquement pour indiquer qu'à ce moment, *l'absolu* ne s'imposait pas tellement qu'il n'y eût dans les esprits quelque perplexité. Il ne paraissait pas *essentiel* à tout le monde, pas même à M. Angers, qu'il fallût procéder à *cette* session. C'est tout ce que nous avons voulu présenter au jugement de nos lecteurs.

Nous aurions pu insister davantage et dire, que non seulement il ne paraissait pas essentiel à M. Angers de procéder à la session de 1895, mais qu'il a concouru dans les raisons que donnait le gouvernement pour *un* délai. Ces raisons sont “le peu de temps écoulé depuis la réception de la réponse de la législature manitobaine,” et “la nature compliquée de la législation requise.”

La durée de l'ajournement est une autre question. Devait-on reprendre la législation en automne, ou à janvier 1896 ?

La *Vérité* tranche là-dessus aussi lestement que sur tout le reste. Il fallait convoquer la session à l'automne, parce qu'alors, dit-elle, “il y avait un espoir raisonnable de faire voter le projet de loi.”

Au fond, ce n'est qu'une hypothèse. Et puisque la *Vérité* se jette dans cette voie, nous prenons la liberté de soumettre à nos lecteurs une autre hypothèse.

Nous avons souvent entendu exprimer l'opinion que la date de l'ajournement à l'automne ou à janvier, était, dans les circonstances, immatérielle. Et les raisons que l'on donnait étaient, en substance, celles-ci :

Il n'y a personne qui, étant au courant de la procédure parlementaire, ne sache qu'une opposition composée de 80 députés, ou à peu près, ne puisse, par le moyen de l'obstruction, bloquer la législation pendant toute une année. A Londres, une poignée de députés irlandais ont tenu le parlement anglais en échec pendant des mois et des mois. C'est au point que l'on a dû y faire adopter ce que l'on a appelé la loi de *clôture* ; loi que nous n'avons pas au parlement fédéral.

Or, du moment que l'opposition prenait ce moyen repréhensible et fort simple de combattre le Bill réparateur, elle aurait pu l'empêcher de devenir loi, fors même que la session eût été convoquée à l'automne, ou même s'il eut été présenté à la session de 1895.

Le Bill réparateur avait au-delà de cent paragraphes. En deux mois de discussion, une douzaine seulement ont pu être adoptés, non définitivement, mais en comité seulement. A ce compte, il aurait fallu une quinzaine de mois pour arriver au bout. Et la même discussion pouvait recommencer sur la

troisième lecture. Elle aurait pu recommencer au sénat, à partir de la première lecture jusqu'à l'adoption finale. On peut voir par là ce qu'une opposition bien organisée et décidée à faire de l'obstruction, peut soulever d'obstacles à toute législation.

D'autre part, personne qui ne sache également que toute mesure, à part le budget et le tarif, peut, avec de la bonne volonté, être étudiée à fond par le parlement et devenir loi en un mois.

Dans le cas du Bill réparateur, il n'y avait que l'obstruction qui pouvait l'empêcher d'arriver à terme. Et l'obstruction en aurait eu raison, même s'il eût été présenté en 1895.

Voilà des opinions que nous avons entendu exprimer. Nous les soumettons à nos lecteurs.

SOCIETE DE COLONISATION

Il y a eu, hier soir, une réunion de la société de colonisation, sous la présidence de son dévoué président, M. Joseph Lecomte.

Nous saluons avec plaisir ce mouvement. Cette société a déjà rendu de grands services à la colonisation de ce pays. Elle peut et veut en rendre encore. Elle doit pouvoir compter sur les sympathies de tous. Pour notre part nous sommes heureux de seconder ses efforts.

A cette réunion d'hier soir, il a été présenté diverses communications dont la plus importante est une lettre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, promettant à la société son concours et celui de ses prêtres. Nous publierons cette lettre la semaine prochaine. L'espace nous fait aujourd'hui défaut.

Le R. P. Fallon, O. M. I., d'Ottawa, prêche en ce moment une retraite à la paroisse, Ste-Marie, de Winnipeg. L'éminent religieux est arrivé vendredi dernier.

Pour chapelets des RR. PP. Croisiers, Medailles et Petits Chapelets de St. Antoine, Timbres-poste oblitérés. Ecrivez à Agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem, No. 153 rue Shaw, Montréal, P. Q. 14-40

DECES

Nous avons appris avec beaucoup de regret que la mère de l'Hon Juge Dubuc, de cette ville, de MM. Eugène et Agénor Dubuc, de Sainte-Annne et de Lorette, est décédée avant-hier dans la province de Québec. Elle était âgée de 82 ans. Nous prions l'Honorable Juge et ses frères d'agréer nos sincères compliments de condoléances.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbault, qui parait sur notre 3ème page. 50

—M. le Docteur Lambert vient de faire poser un téléphone à sa résidence. 1245 est le numéro de ce téléphone.

—M. A. J. H. Dubuc, avocat, de cette ville, est revenu samedi dernier d'un voyage de deux mois dans la province de Québec.

—La rafle d'une jument donnée pour venir en aide à l'orphelinat de Saint-Boniface, aura lieu vendredi, le 3 mars, à 8 heures du soir, chez M. J. B. Leclerc, barbier, avenue Taché, Saint-Boniface. 15

—Au "Bazar" l'établissement de M. M. J. B. Leclerc et Cie, avenue Taché, Saint-Boniface, vous trouverez toutes sortes d'aiguilles à moulins à coudre "New Raymond" "Domestics" "Singer," etc. Fil de tous numéros, livres de prières et chapelets.

—M. J P. O. Allaire vient d'acheter la fromagerie Saint-Cuthbert, Lorette. Il fera construire une nouvelle bâtisse, vers la fin de mars, sur la route Mousseau. L'installation de M. Allaire à Lorette est une véritable bonne fortune pour cette localité, car il entend y faire une fromagerie aussi prospère que celle qu'il possède déjà à l'Ile des Chênes.

—Notre vaillant joueur de Hockey, "Tony" Gingras nous est revenu dimanche dernier. Nous avons eu le plaisir de lui serrer la main et de le féliciter sur son jeu brillant dans le grand tournoi à l'Arena, de Montréal. On sait comment il a été, de propos délibéré, frappé au genou par un montréalais, Macdougall. Le reporter chargé du Sport, à la *Patrie*, a été assez injuste pour dire que M. Gingras a joué la douleur, lorsqu'il a reçu le coup. Cette assertion est si peu vraie que M. Gingras est forcé, encore aujourd'hui, de s'appuyer sur une canne pour marcher, et ceux qui le connaissent le savent incapable de tout acte déloyal. Sa réputation n'a rien souffert ici et tout porte à croire que notre ami a les sympathies du public montréalais, lequel a hué Macdougall, lors de sa malheureuse incartade, causée uniquement par le dépit de ne pouvoir arrêter la marche d'un adversaire, au moins son égal comme joueur, et sûrement son supérieur comme gentilhomme.

—Les gagnants de moulins à coudre pour la semaine finissant le 18 dans le concours de la "Royal Crown Soap" sont les suivants: Winnipeg, Mde Lindstron, 307 Nares Street; M. John Campbell. Manitou; Mrs Robertson, Whitewood. N. W. T. Pour la semaine finissant le 25 février: Mde John T. Shaw, 594, Henry Ave.; M. J. P. O. Allaire, Saint-Boniface; Mde James Wilson, Calgary, N. W. T. La "Royal Crown Soap Co.," va continuer ce concours, livrant trois moulins chaque lundi jusqu'à avis contraire.

—J'ai l'honneur d'annoncer à mes clients et à mes amis en général que j'ai reçu de Montréal et de Québec un gros assortiment de chausssures que je vendrai à des prix très modérés. Satisfaction complète est garantie. Je prends cette occasion pour remercier mes amis et mes clients de l'encouragement qu'ils m'ont donné jusqu'à présent; je les invite à continuer leur visite à mon établissement et à y amener leurs amis. Ils pourront s'assurer eux-mêmes de la qualité de mes marchandises et de la modération des prix.—T. PELLETIER.

—Samedi dernier avait lieu la course annuelle pour la coupe du championnat, offerte par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les coureurs, au nombre de six, partirent de l'Hôtel Clarendon et se rendirent à Silver Heights, accompagnés d'un grand nombre d'amis, qui voulurent les suivre en voiture, le long de la route. Notre capitaine, M. Onésime Manseau fut le vainqueur, suivi immédiatement de M. Thomas Lavoie. Il y avait à peu près 20 clôtures à franchir et bien que le trajet fut de cinq milles, M. Manseau le parcourut en 41 minutes, c-à-d., 5 secondes plus vite que le vainqueur de l'an dernier M. Graham. M. Lavoie suivit M Manseau de près. Inutile de dire que le vainqueur a été chaudement félicité. A Silver Heights des discours furent prononcés par les présidents des deux clubs et la réunion fut des plus cordiales. Espérons que l'an prochain le beau sport de la raquette sera en honneur plus que jamais dans notre ville et que le *Voyageur* défendra noblement la coupe du championnat qu'il a remportée samedi dernier.

Ils se déclarent satisfaits

Dr Dd. Morin & Cie.,
Québec.

Messieurs.

Il me fait plaisir de vous dire que je me suis guéri d'une forte bronchite avec une seule bouteille de votre Vin Morin Créso-Phates.

Je toussais beaucoup, j'étais oppressé et ressentais un grand malaise dans la poitrine, ce qui me faisait craindre une inflammation des poumons. A présent, je suis assez bien et attribue cela à votre remède.

Je vends votre Vin Morin depuis quelques mois et toutes les personnes à qui j'en ai vendu m'ont déclaré avoir été très satisfaites de ses bons effets.

Votre dévoué,
E. J. L. Lafrance,
Québec.

Salsepareille et Pilules enduites de Sucre de BRISTOL

Pour le Foie, l'Estomac et le Sang.

Elles soulagent et guérissent les Rhumatismes, la Goutte et les Maladies Chroniques.

Elles nettoient et purifient le Sang.

EN VENTE PARTOUT.

BON A SAVOIR

Les quintes de toux les plus violentes cessent rapidement dès qu'on fait usage du *BAUME RHUMAL*.

En vente chez Martin, Bole & Wynne Co., pharmaciens en gros, Winnipeg.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Eustache

—Le 11 janvier M. E. Alary conduisait à l'autel Melle A. Brenner.

—Le 1er février il y avait 2 mariages des plus brillants à Saint-Eustache.

Notre estimé concitoyen M. J. F. Létourneau s'unissait à Mademoiselle H. Beaubien et M. E. P. de Laforest à Mademoiselle Eliza Létourneau fille ainée de M. F. Létourneau, marchand.

La fête fut agrémentée de très jolie musique rendue par la fanfare "La fraternelle" dont M. de Laforest est le professenr et M. Létourneau le Secrétaire Trésorier.

Les membres de la fanfare se firent un devoir en ce jour de témoigner leur reconnaissance à leurs chefs, en rehaussant l'éclat de la fête par leurs joyeux accords.

Les deux jeunes mariées portaient des toilettes magnifiques et charmèrent la foule nombreuse qui assista à la messe nuptiale.

Un fait touchant et qui mérite d'être mentionné c'est que le grand-père Létourneau, bien qu'âgé de 91, ans a voulu cependant se donner le plaisir d'accompagner lui-même sa petite-

(*A suivre sur la 4ième page*)

BANQUE IMPERIALE DU CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

CAPITAL PAYÉ - - - $2,000,000.00
FONDS DE RESERVE - $1,200,000.00

DIRECTEURS:

H. S. Howland, Prés. T. R. Merritt, V.-Pr. William Ramsay, Robert Jaffray, (Ste. Catherines.) Hugh Ryan, T Sutherland Stayner, Elias Rogers, D. R. Wilkie gérant général.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET L COLOMBIE.

Winnipeg, Man .... C. S. Hoare, Gérant
Brandon, Man......... N. G. Leslie "
Portage-la-Prairie. .... W. Bell "
Calgary, Alta. .... M. Morris,
Prince-Albert, Sask... A. R. B. Hearn "
Edmonton, Alta .... G. R F. Kirkpatrick,
Vancouver, C. B. ...... A. Jukes,
Revelstoke, C. B.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

Essex. Niagara Falls. Sault S. Marie.
Fergus. Port Colborne. St. Thomas.
Galt. Rat Portage. Welland.
Ingersoll. St. Catharines Woodstock.
TORONTO — Cor. Wellington St. & Leader Lane. Yonge & Queen Sts. Yonge & Bloor Sts.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépôts de $100 et plus sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblegramme, à aucune des succursales ci-dessus.

Agents dans le Klondyke:

Les traites peuvent être changées partout, et la Compagnie de la Baie d'Hudson, à tous ses postes des Territoires du Nord-Ouest, les échangera pour de l'argent comptant ou des marchandises.

SUCCURSALE DE WINNIPEG

TRAITES vendues pour tous les endroits du Canada, des Etats-Unis et d'Europe.

Lettres de crédit emises valables dans toutes les parties du monde.

CHEQUES VENDUS. Ces cheques sont d'une grande commodité pour le public voyageur, étant payable sans le trouble ordinaire d'indentification dans toutes les parties de l'Europe.

C. S. HOARE, Gérant.
la 28-11-94 Winnipeg

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie: pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de fevrier A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15-2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destine à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins.

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

BEATTY, BLACKSTOCK, NESBITT,
CHADWICK & RIDDELL,
1-2 9i Solliciteurs des Réquérants.

ED. GUILBAULT, DE St. Boniface

Ayant décidé de liquider ou de vendre son Magasin d'ici au

1er Janvier Prochain,

Fait une **REDUCTION CONSIDERABLE**

Dans tous les Departements.

Une visite vous convaincra des **Avantages Exceptionnels** que vous trouverez dans les lignes suivantes:

Ferronneries, Ferblanteries, Poeles, Granite, Blanc Emaille, Papier a Batisses, Peintures, Huiles, Vernis, Harnais, Etc

ED. GUILBAULT, St. Boniface, . . Man.

Grande Vente A SACRIFICE

Le Stock de Banqueroute de M. J. B. L'Evêque, de Saint-Boniface, a été acheté par

MM. CLOUTIER & CIE,

à **53 cents** dans la piastre.

La Vente est maintenant commencée et se continuera jusqu'à ce que le Stock soit épuisé.

Nous avons aussi acheté le Stock de MM. Burke Bros. à 63c. dans la piastre. Inutile de dire que la clientèle y trouvera son profit en venant acheter à se magasin.—La Vente commencera samedi le 11 courant.

C'est maintenant le temps des Bargains. Le stock doit être écoulé en 30 jours. Venez en foule à l'ancien magasin de **J. B. L'EVEQUE,** Ave. Provencher, Saint-Boniface.

Le Stock comprend des Marchandises Sèches, Hardes-Faites, Chaussures, Valises, Articles de toilette, etc., etc.

CLOUTIER ET CIE.

A VENDRE à bon marché et à termes faciles, un bon magasin et une residence sur le chemin de Saint-Norbert, rue Pembina. Adressez-vous à THOS. PAULSON; coin de l'avenue Corydon et rue Pembina, Fort Rouge, Winnipeg.

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant *The Canadian Mortgage and Investment Corporation*, pour diverses fins, parmi lesquelles: Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes, avec tous les pouvoirs nécessaires et inhérents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes: *The Canada Permanent Loan and Savings Company, The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited)*, et *The Western Canada Loan and Savings Company*, respectivement, ou d'aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements; et pour donner à ces corporations et à ces parties les pouvoirs nécessaires pour faire tous les arrangements nécessaires aux fins susdites.

THOMAS G. BLACKSTOCK,
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26ème jour de janvier, 1899. 1-2-9i

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Taché a statué de soumettre au vote des contribuables du District Scolaire de Lorette-Centre:

"Le Règlement No. 1 des Commissaires du District Scolaire de Lorette-Centre No 19, pour autoriser l'emprunt de deux mille ($2,000.00) piastres dans le but d'ériger une maison d'école"; et

Qu'un bureau de votation sera ouvert

MERCREDI, LE 8me JOUR DE MARS A.D. 1899

à la Salle Municipale, à partir de 9 heures A. M. jusqu'à 5 heures P. M.

Lorette, 7me jour de février A.D. 1899.

WM. LAGIMODIÈRE,
15-2 9i Sec.-Trésorier, Mun. de Taché.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co." pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera; aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses.

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre à la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pourvoyant à l'effet et mise en force de cette union.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Réquérants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.
1-2-9i

NORTHERN PACIFIC RY

TABLE HORAIRE.

LIGNE PRINCIPALE.

Arr.	Arr.		Dép.	Dép.
11.00a		Winnipeg	12.15p	9.30a
7.55a	11.37a	Morris	1.40p	12.01p
5.15a	10.45a	Emerson	2.28p	2.45p
4.51a	10.33a	Pembina	2.43p	4.15p
10.20p	7.20a	Grand Forks	6.05p	7.05p
1.15p	4.05a	Winnipeg Junction	9.25p	10.30p
	7.15p	Duluth	7.30a	
	8.10p	Minnéapolis	6.35a	
	7.30p	St. Paul	7.15a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Lundi. Mercredi. Vendredi. Départ.		Mardi. Jeudi. Samedi. Arrivée.
10.40a	Winnipeg	3.05p
12.26p	Morris	1.25p
1.23p	Roland	12.28p
1.38p	Rosebank	12.12p
1.50p	Miami	11.56a
2.25p	Altamont	11.26a
2.43p	Somerset	11.08a
3.40p	Greenway	10.15a
3.55p	Baldur	10.01a
4.19p	Belmont	9.40a
4.37p	Hilton	9.22a
5.00p	Wawanesa	9.00a
5.23p	Rounthwaite	8.39a
6.00p	Brandon	8.05a

EMBRANCHEMENT RIVIERE SOURIS

Lundi. Mercredi. Vendredi. Départ.		Mardi. Jeudi. Samedi. Arrivé.
10.40a	Winnipeg	3.05p
8.05a	Brandon	6.00p
4.30p	Belmont	9.00a
5.15p	Ninette	7.50a
6.00p	Dunrea	7.30a
6.40p	Minto	6.45a
7.40p	Elgin	6.00a

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Départ.		Arrivée.
4.45 p.m.	Winnipeg	11.05 p.m.
6.47 p.m.	Oakville	8.58 a.m.
7.30 p.m.	Portage-la-Prairie	8.20 a.m.

C. S. FEE, Agt Gén. des Pass., St. Paul. H. SWINFORD, Agt Gén. Win.

Les meilleurs soins connus

POUR LA FAIBLESSE DE LA VUE

SONT LES

LUNETTES ET LORGNONS

DE "B. LAURANCE."

Ils sont recommandés par des témoignages reçus récemment du défunt Cardinal Taschereau, les président, vice-président, ex-président et ex-vice-président de l'Association medicale du Canada, le président du Collège Médical de Québec, le doyen de l'Université Médicale de Laval, les président et ex-président du Conseil Médical de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc. En vente seulement par

P. PARENTEAU, St-Jean-Baptiste.
J. B. GRAVELINE, Letellier. 29 la

JOSEPH LECOMTE

Notaire Public.

TERRES A VENDRE.

Dans Toutes les Paroisses Françaises du Manitoba.

Argent à Prêter.

366 Rue Main - Winnipeg

The Lake Manitoba Railway & Canal Co.

Allant nord
Lisez en descendant. Lisez en montant.

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi. Ven.	STATIONS.	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi. Samedi.
10 40	Portage la Prairie	16 30
11 10	Macdonald	15 55
11 30	Westbourne	15 30
11 57	Woodside	15 00
12 25	Gladstone	14 35
d13 05	Gladstone Junction	a14 10
13 31	Ogilvie	13 42
14 00	Plumas	13 20
14 41	Glenella	12 30
15 15	Glercairn	12 05
15 51	McCreary	11 25
16 15	Laurier	10 51
16 50	Makinak	10 25
17 20	Ochre River	10 00
a18 00	Dauphin	d 9 15
d19 30		a 7 45
20 02	Valley River	7 13
20 25	Sifton	6 50
20 30	Sifton Junction	6 45
20 58	Fork River	6 10
a21 35	Winnepegosis	d 5 30

Ecrivez à propos des homesteads gratuits dans le district de la rivière Swan, venant d'être ouverts à la culture et voisin, du fameux district Dauphin.

D. B. HANNA, Surintendant.

LE

PACIFIQUE CANADIEN

Si vous désirez passer l'hiver dans un

PAYS PLUS CHAUD

Ecrivez pour informations concernant les routes, prix de passage, etc.,

Pour...

La Californie, Les Iles Hawai, Le Japon, Bermude Et les Indes, OU LES

VIEUX PAYS

Billets d'Excursion

A PRIX REDUITS.

Pour plus d'informations, adressez-vous à

ROBT. KERR,
Gérant du traffic.
16-1-95 jno Winnipeg, Man.

GUERISON RAPIDE DE LA TOUX ET DES RHUMES.

Pyny-Pectoral

Le remède canadien pour toutes les affections de la

GORGE ET DES POUMONS

25. cts la grande bouteille,

DAVIS & LAWRENCE CO., Limited, Prop. du Perry Davis Pain Killer, New York. Montréal.

WAGHORN'S GUIDE AT BOOKSTORES 5c

Prix Fractionnaires pour Ceux qui ont besoin de Vetements

* * *

C'est le temps de songer à vous acheter un pardessus neuf pour le printemps.

C'est maintenant le temps de vous acheter un habillement neuf pour le printemps.

Notre vente actuelle de 25 à 50 pour cent d'escompte vous donne la chance d'acheter des vêtements égaux à ceux faits sur commande à environ un tiers des prix ordinairement exigés pour des vêtements de cette qualité.

Songez-vous à vous acheter des vêtements?

Pourquoi ne pas en acheter aujourd'hui?

***

LA GARDE-ROBE "FIT-REFORM"

342 RUE MAIN. | VIS-A-VIS LA RUE NOTRE-DAME.

EUGENE RICHARD, Gerant.



ROYAL CROWN SOAP

GRATIS Machines à coudre val. $65 chaque

NEW WILLIAM'S DROP HEAD

3 MACHINES DONNEES CHAQUE SEMAINE POUR COUPONS ET ENVELOPPES DU "ROYAL CROWN SOAP."

Demandez à votre épicier un coupon pour chaque cinq barres de "Royal Crown Soap."

Aucun employé de nos maisons n'est autorisé à prendre part à ce tirage.

A Propos d'Agriculture

Travaux d'Améliorations sur une Ferme

Pour le plus grand avantage du cultivateur il est d'absolue nécessité de ne pas entreprendre trop de travaux en améliorations foncières à la fois, de les exécuter que lorsque les moyens et le temps dont il pourra disposer pour cet objet le lui permettront.

Les améliorations ayant pour but d'accroitre les récoltes et les engrais de toutes sortes sur une ferme, doivent être nécessairement les premières qui doivent tout particulièrement attirer l'attention des cultivateurs car elles sont le point de départ le plus efficace qui assure plus promptément et avec plus de sûreté le succès dans tous les travaux de culture.

Entreprendre différents travaux de culture et améliorations agricoles à la fois serait tout le contraire, car ces entreprises, parfois coûteuses, courraient le risque de demeurer inachevées ou même mal faites, tout en nuisant grandement aux travaux de culture les plus urgents et qu'il importait de ne pas retarder, pour quelque cause que ce soit, par exemple, sous prétexte de réaliser l'économie de quelques piastres se priver de main d'œuvre suffisante pour le temps de la moisson ou autres travaux urgents.

Le cultivateur ne doit jamais perdre de vue que plus il augmentera la fertilité du sol sur toute l'étendue de sa ferme, par suite d'améliorations utiles et importantes qu'il fera sur sa ferme, plus il augmentera son capital en bestiaux de toutes sortes, en engrais, en semence, en instruments d'agriculture qui lui permettront de réaliser de grandes économies et de rendre par là ses cultures moins coûteuses en réalisant un plus grand profit par la vente des produits récoltés sur sa ferme.

Un plan d'ensemble devrait être fait, une fois l'année, quant aux différents travaux de culture à réaliser dans tout le cours de l'année, telles que les améliorations agricoles foncières, de même que pour les réparations urgentes à faire aux différentes bâtisses dans un temps où les travaux de culture sont moins pressantes, les réparations à faire à l'outillage agricole avant que le temps de s'en servir soit arrivé, etc., sans comprendre le plan de culture qui doit être l'objet d'une grande attention de la part du cultivateur s'appuyant pour cela sur son expérience pratique et les observations faites les années précédentes et signalées avec la plus grande exactitude dans un cahier tenu à cet effet et devant être consulté de temps à autre pour justifier certains changements par l'adoption de plantes nouvelles que le culivateur veut adopter pour ses assolements.

CHRONIQUE DE LA PROVINCE

(Suite de la 3me page)

fille à l'Eglise et lui servir de père.

Le déjeuner fut servi chez M. H. Beaubien, père de la mariée et le dîner du soir, chez M. Létourneau père du marié, où l'on passa la soirée.

Les tables étaient chargées de mets succulents et tous les invités firent honneur aux menus présentés par Mesdames Beaubien et Létourneau avec une grâce parfaite.

Inutile de dire que la soirée s'est passée gaiement. La réception fut des plus cordiales, on s'y est amusé agréablement à la canadienne, jusqu'à l'apparition de l'aube.

—Le 13 février, M. Ulric Ménard conduisait, lui aussi, à l'autel Melle Mélina Bernardin.

—MM. S. et F. Lachance sont revenus d'un voyage dans la Province de Québec.

M. Jules Guay de Saint-Boniface était en promenade la semaine dernière à Saint-Eustache chez son oncle M. S. Lachance.

Une grande retraite sera prêchée dans notre paroisse le mois prochain. Elle commencera le 5 mars.

UN AMI.

Saint-Leon

La paroisse de Saint-Léon vient d'être visitée par Sa Grandeur Mgr Langevin, qui, pour faire ce voyage, n'a pas craint la rigueur de la saison. Vendredi soir, 3 février, Monseigneur descendait des chars à Somerset, où l'attendaient bon nombre de Catholiques désireux de recevoir sa bénédiction. Sa Grandeur adressa, comme Elle en a le secret, un mot gracieux à chacun, et on se dirigea sur Saint-Léon. De nombreuses voitures faisaient cortège Il était quatre heures quand on arriva au presbytère. Un salut solennel eut lieu à l'église; Monseigneur lui-même le présida. Après la bénédiction, Monseigneur se rendit au trône et y entendit l'adresse que lui présenta le R. P. Marie-Antoine, curé de la paroisse. Il y comparait Monseigneur au grand pape Saint-Léon, luttant victorieusement contre les barbares qui menaçaient les Chrétiens du Vième siècle, travaillant sans relâche au salut et au bien, même temporel, des siens.

Monseigneur répondit avec un délicat à propos, et témoigna beaucoup de bienveillance pour le pasteur et pour les paroissiens. Tous ceux qui étaient présents se retirèrent heureux et contents.

Le lendemain, samedi, un service solennel anniversaire fut célébré à l'église, à dix heures, pour le repos de l'âme du Rév. M. Pelletier. Le R. M. Béliveau, secrétaire de Monseigneur, chanta la messe pour ce vénéré prêtre que nous avons tous aimé et auquel il avait succédé dans notre paroisse. Monseigneur assista au trône, et, à la fin de la cérémonie, adressa quelques paroles aux assistants. "Je vous félicite," dit-il, "de vous montrer empressés autour des autels afin de prier pour celui qui s'est dévoué pour vous. Vos prêtres, en offrant ce service, font bien voir qu'ils veulent continuer les traditions du passé, et montrer, par leur exemple, la gratitude due à ceux qui se dépensent pour les âmes."

La journée de dimanche a vu de magnifiques cérémonies. A huit heures du matin, Sa Grandeur se rendit à l'église, où cinq religieux de Notre-Dame de Lourdes reçurent les ordres mineurs et le sous-diacorat.

L'office de dix heures commença par l'entrée solennelle de Monseigneur, accompagné de tout le clergé présent. Puis Sa Grandeur administra le sacrement de Confirmation à 54 enfants, et fit Elle-même la bénédiction des Cierges de la Purification.

Le R. P. Dom Paul Benoît célébra la messe, qui fut chantée avec diacre et sous-diacre. Monseigneur assista au trône *in pontificalibus*, et donna le sermon, tirant de l'Evangile du jour, la Parabole du Sauveur, des leçons bien pratiques pour la conduite des fidèles.

A la fin de la messe, un habitant de la paroisse, M. Edouard Labossière, présenta une adresse à Monseigneur. Elle contenait des sentiments de gratitude et d'affection pour Sa Grandeur, et marquait beaucoup de confiance en celui que les paroissiens y appelaient leur Père. Monseigneur ne put répondre que sommairement, car l'heure avançait et il désirait dire quelques mots aux Anglais.

Sa Grandeur fit ensuite la bénédiction du couvent des Révérendes Sœurs Chanoinesses des Cinq Plaies de Notre Sauveur, et immédiatement dans ce couvent il y eut dîner, présidé par Monseigneur. Ce dîner était offert gracieusement par les habitants de Saint-Léon, et servi par les dames généreuses qui l'avaient préparé; le profit fut pour les RR. Sœurs. Vers la fin du dîner, les enfants se groupèrent devant la table de Monseigneur et chantèrent un joyeux cantique de bienvenue à Sa Grandeur; une enfant lut un compliment auquel Monseigneur daigna répondre quelques mots.

A 3.30, Vêpres, suivies du Salut; Monseigneur assista à tout cet office, au trône.

Malgré le froid piquant de ces jours de visite de Monseigneur, l'assistance aux différentes cérémonies, surtout le dimanche, fut très nombreuse. Tous étaient avides de contempler leur premier Pasteur, d'entendre sa voix.

Remerciements à Sa Grandeur pour tout l'attachement qu'Elle témoigne à notre paroisse; fasse le Ciel que nous puissions conserver encore longtemps un Père auquel nous sommes si respectueusement affectionnés.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 28 Fevrier 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 40	à 0 45
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb.	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 03½	à 0 04
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 59
Avoine, par minot	0 00	à 0 23
Orge "	0 25	à 0 28
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 75
" Manitoba Baker		1 45
" Imperial Baker		1 15
" Superieure XXXX		1 05
" Nestor		1 00
Gru, la tonne		12 00
Son, "		10 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	7 50

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No. 10

Elle se défendit:

"Je vous laisse la parole... Quelle est cette proposition que le prince Rocaresco vous a chargé de me transmettre?

—La proposition ne le concerne pas personnellement. Il paraît qu'une de ses nièces, une jeune fille avec laquelle vous vous êtes rencontrée deux ou trois fois ici, et qui même hier au soir...

—...Mademoiselle Zoé? interrompit Madame de Noirmont.

—Précisément. Eh bien il paraît que Mademoiselle Zoé, qui n'a pas les yeux dans sa poche, a fait à un jeune homme qui vous touche de près, l'honneur de le remarquer.

—Mon fils?

—Lui-même.

—Il y aurait là vraiment de quoi rendre fat un saint.

—C'est absolument mon avis, et pour justifier encore davantage la bonne opinion qu'il serait en droit d'avoir de lui, j'ajouterai que la mère de la jeune fille, la baronne Rocaresco, qui plusieurs fois a eu l'occasion de causer avec Georges, ne verrait pas sans plaisir cette union. Le nom de votre fils, son titre, sa position, sa personne, tout enfin lui convient. Elle en a parlé au prince longuement et ce dernier m'a communiqué ses intentions avec l'espoir que je deviendrai un intermédiaire entre vos deux familles au cas où l'affaire s'engagerait."

Mademoiselle de Phébade dut s'imposer une véritable contrainte pour ne pas couper la parole à son oncle, si peu soucieux en ce moment de ses intérêts. Madame de Noirmont ne repoussa pas la proposition avec la hâte qu'Antoinette eut souhaité.

"Cette proposition est fort honorable et mérite d'être prise en considération, dit-elle. Cependant, entre nous, que sont ces Rocaresco?"

Antoinette ne respira plus, tant elle devint attentive.

Le marquis fit une moue et fixant ses bons gros yeux bleus sur la comtesse:

"Ils sont riches, très riches.

—Est-ce là leur seul mérite?"

Le marquis ne réprima pas un sourire fin.

"Tout au moins, dit-il, ils n'en ont pas de plus réels.

—Quel rang occupent ils dans leur pays?

—Ils essayent d'y conquérir actuellement la première place.

—A quel titre?

—A-t-on besoin de titre pour céder à ces sortes d'ambitions?

—Mais encore faut-il un prétexte.

—On en trouve quand on en manque, et les Rocaresco n'en manquent pas puisqu'ils descendent des hospodars de Moldavie.

—D'abord est-ce certain; puis, ont-ils quelque espoir de réussir?

—L'espoir est le patrimoine commun de toute l'humanité en général, et de tous les ambitieux, en particulier.

—Ce qui signifie que vous ne faites pas grand fond sur la future souveraineté de vos amis.

—C'est vous qui le dites, comtesse, et je me garderais bien de vous démentir.

—Et l'origine de leur fortune?

Apettini hésita.

—Je suis lié d'une part aux Rocaresco par des obligations qui me rendent difficiles certaines révélations, et de l'autre je vous suis attaché par une longue et profonde amitié."

Il continua à mi-voix avec un sourire discret.

"L'amitié l'emporte. Les Rocaresco sont d'anciens banquiers faillis, leurs capitaux sont formés de l'argent de tout le monde. Ils ont su tourner la loi et échapper à leurs créanciers en achetant des terres au nom de leurs femmes; le père de Zoé, le baron, est le plus riche et le plus taré de tous. A vous de juger si Georges peut faire de Zoé sa femme et votre fille."

Antoinette triomphait.

"Que me conseillez-vous? demanda Madame de Noirmont.

—La responsabilité d'un parail conseil est trop lourde pour que je veuille l'assumer. Zoé est une belle personne qui, en somme, peut plaire. L'homme qui l'épousera, s'il est instruit de la vérité sur son père, n'a pas d'autre excuse à invoquer.

—Je partage votre opinion, avoua la comtesse, et maintenant à mon tour de parler: ainsi que vous l'avez prévu nos deux affaires n'en font qu'une. Vous n'ignorez pas que mon désir serait de marier votre nièce à mon fils."

Apettini s'inclina avec gratitude.

"Madame de Phébade, en mourant, m'a laissé soupçonner que l'espoir de cette union adoucissait sa dernière heure. Je ne lui ai rien promis, mais comme je ne l'ai pas détrompée, c'était presque une promesse. Depuis, j'ai fait de mon mieux pour que mon fils remarquât Antoinette et pour que celle-ci s'appliquât à lui plaire. Je n'ai malheureusement réussi qu'à demi, Antoinette aime Georges, mais..."

La comtesse eut une hésitation.

La tapisserie sous laquelle se tenait la jeune fille s'agita.

"...Mais?" fit le marquis avec une interrogation dans le regard et dans la voix.

La comtesse hésita encore. Apettini comprit.

"Georges ne l'aime pas. Me trompé-je, comtesse, et n'est-ce point l'aveu qui parait vous coûter?"

Sa tête se pencha affirmativement.

"Du moins, rectifia-t-elle avec vivacité, j'ai cru pouvoir tirer cette conclusion d'un entretien que nous avons eu, lui et moi, aujourd'hui.

—Il use d'un droit, dit le marquis, et il fait bien je l'approuve."

Madame de Noirmont lui tendit la main.

"Je connaissais votre désintéressement. Cette nouvelle preuve ne fait que confirmer mes convictions.

—Assurément, convint le marquis, j'eusse été satisfait de caser Antoinette dans des conditions aussi avantageuses pour elle sous tous les rapports; néanmoins, Georges a raison d'être franc.

—Le dernier mot n'est pas dit, reprit Madame de Noirmont, d'autant plus que mon projet est d'employer mon influence au profit de Mademoiselle de Phébade, et ceci pour une raison absolument personnelle."

Elle se pencha près du marquis, comme si elle pressentait que ses paroles devaient être surprises par des oreilles auxquelles elles n'étaient pas destinées.

"George, murmura-t-elle, aime Gardella...

—Ah! Ah! eh, mais le garçon a du goût," s'écria Appettini en connaisseur.

La tapisserie s'agita de nouveau.

Les traits de la mère s'asombrirent.

"Nous nous séparerons d'avis si vous prenez son parti, déclara-t-elle toujours à voix basse, comme pour obliger son interlocuteur à parler de même.

—Je prends son parti, et hautement, sans vous dissimuler que votre opposition me surprend."

Apettini, à son tour, était devenu grave, il continua toujours sur un ton élevé:

"Ce qui arrive est la conséquence naturelle du rapprochement que vous avez favorisé entre votre fils et l'orpheline, en adoptant celle-ci.

—Vous m'accusez?

—Oui, et je vous blâmerais si vous ne reconnaissiez pas que j'ai raison. Georges eut été un sot, s'il fut resté indifférent aux charmes de la mignonne."

Les sourcils de la comtesse se froncèrent.

"Je ne veux pas d'un mariage entre eux, je n'en veux pas et à aucun prix.

—Georges ne réclamera peut-être point votre permission. Il est majeur.

—Mon fils m'obéira.

—Il est des cas où la volonté des parents ne saurait s'affirmer, sans être de la tyrannie.

—Tant pis. Qualifiez mon opposition de l'épithète qu'il vous plaira, ce mariage disproportionné n'aura pas lieu..."

Voyant que le marquis se taisait, elle s'enhardit.

"Vous ne soupçonnez pas à quel point est vulgaire la naissance de Gardella... je vous le révélerai un jour.

—D'où que vienne votre protégée, elle est noble par ses sentiments, charmante par sa personne, irréprochable par sa conduite et parfaite par son éducation. Dans ces conditions, elle serait digne de s'asseoir sur un trône.

—Je vous croyais plus sérieux et, à mon grand regret, je vois que nous ne nous entendrons jamais sur cette question. La vie n'est pas un roman."

Apettini regarda la comtesse droit dans les yeux. Elle ajouta avec dépit:

"Je me séparerais plutôt de Gardella que de me résigner à l'avoir pour belle-fille.

—Ce serait cruel... pour vous et pour elle.

—Oui, je ne le nie pas. Mais telle est l'opiniâtreté de ma détermination, que si votre nièce était par trop antipathique à Georges, je préférerais consentir à son union avec Zoé, qui me déplait, et dont le père n'est pas estimable, que de permettre qu'il donnât son nom... le mien, à Gardella.

—Je n'ai à vous opposer que mon blâme, et ce n'est pas je crois, comtesse, ce que vous attendiez de moi, en m'honorant de vos confidences?

—Non J'attendais, sinon une approbation, du moins d'autres conseils.

—Et si j'avais réalisé vos prévisions, vous me mépriseriez et vous auriez raison. N'écoutez pas les suggestions de l'orgueil et des préjugés. Répondez-moi conformément à votre générosité native, je puis bien invoquer ce sentiment, y faire appel. Votre conduite à l'égard de celle que vous voulez sacrifier m'y autorise... Que penseriez-vous de moi si je vous approuvais?

—Je penserais que vous connaissez la valeur des préjugés du monde et que vous en tenez compte.

—J'en tiens compte quand ils ne sont pas l'enjeu du bonheur de deux êtres qui méritent d'être heureux.

—Vous êtes romanesque, encore à votre âge!"

Madame de Noirmont accompagna cette riposte d'un petit rire aigu. Le marquis ne s'en offensa pas, il répliqua:

"Au profit des autres, c'est mon excuse. Mais passons, chère Madame, j'ai oublié un point important en vous donnant mon opinion. Vous ne m'avez pas dit si Gardella éprouve pour Georges le sentiment qu'elle lui inspire?"

La comtesse eut une hésitation.

"L'avez vous interrogée, demanda Apettini, sait-elle les projets de votre fils?"

Toujours indécise, Madame de Noirmont finit pourtant par un aveu.

"Et comment l'a-t-elle accueillie?

—Par un refus. Elle n'aime par Georges."

(A Suivre)